

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2009 B 01204

Numéro SIREN : 401 294 392

Nom ou dénomination : ICARE

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2019 sous le numéro de dépôt 13503

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

SYLVAGREG

137 rue de l'Egalité

59160 Lomme

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : ICARE

Numéro RCS : 401 294 392

Numéro Gestion : 2009B01204

Forme Juridique : Société par actions simplifiée à capital variable

Adresse: 137 rue de l'Egalité
59160 Lomme

Dépôt des Comptes Annuels (Consolidés)

Exercice clôturé le : 31/12/2018

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 15/07/2019

Sous le numéro : 13503

Délivré à Lille Métropole le 23 juillet 2019

Le Greffier,

STC

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

STC Audit & Conseil

156, Chaussée Pierre Curie
59200 TOURCOING

Henri BEBEY

84, Boulevard du Général Leclerc
59100 ROUBAIX

ICARE

SAS à capital variable
au capital minimum de 185 049 euros
137, Rue de l'Egalité
59160 LOMME

Nos réf SdS/BI/ND

Fait à TOURCOING et ROUBAIX
Le 5 juin 2019

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos au 31/12/2018

A l'assemblée générale des comptes consolidés de la SAS ICARE

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la SAS ICARE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

STC

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

STC Audit & Conseil

Henri BEBEY

.../...

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note « 2.2.1 -- Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe fait état d'une variation de périmètre pour les sociétés LB CONSTRUCTION et CREATION BOIS CONSTRUCTION. Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié des méthodes comptables et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion groupe du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.



.../...

STC

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

STC Audit & Conseil

Henri BEBEY

.../...

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



.../...

STC

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

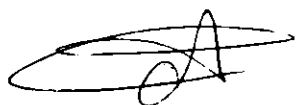
STC Audit & Conseil

Henri BEBEY

.../...

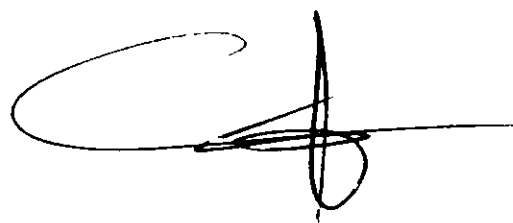
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

STC Audit & Conseil
Commissaire aux Comptes



Séverine de SURMONT

Henry BEBEY
Commissaire aux Comptes



ICARE

COMPTES CONSOLIDÉS

Du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018



1. Comptes consolidés au 31 décembre 2018

1.1. Bilan Actif (en €)

ACTIF	2018	2017
Actif immobilisé	2 106 286	2 616 314
Ecart d'acquisition	0	39 259
Immobilisations incorporelles	33 546	394 884
Immobilisations corporelles	1 579 471	1 748 518
Immobilisations financières	493 269	433 653
Titres mis en équivalence		
Actif circulant	37 343 169	30 333 065
Stocks et encours	498 055	594 985
Clients et comptes rattachés	28 450 625	22 665 517
Autres créances et comptes de régularisation	4 842 863	4 750 904
Valeurs mobilières de placement	702	708 146
Disponibilités	3 550 924	1 613 513
Total de l'actif	39 449 455	32 949 379



1.2. Bilan Passif (en €)

PASSIF	2018	2017
Capital	185 049	185 049
Primes	1 142 047	1 142 047
Réserves	4 016 017	6 701 107
Autres	0	0
Résultat part du groupe	-1 094 201	-2 722 040
Capitaux propres (part du groupe)	4 248 912	5 306 163
Intérêts minoritaires	153 075	242 456
 Provisions	 421 154	 483 814
 Dettes		
Emprunts et dettes financières	4 963 556	2 822 886
Fournisseurs et comptes rattachés	14 559 497	14 394 473
Autres dettes et comptes de régularisation	15 103 261	9 699 587
Total du passif	39 449 455	32 949 379



1.3. Compte de résultat (en €)

	2018	2017
Chiffre d'affaires	68 557 610	71 906 800
Autres produits d'exploitation	148 224	262 557
Achats consommés	15 258 021	16 486 024
Charges de personnel	13 967 281	15 444 675
Autres charges d'exploitation	38 927 617	41 432 389
Impôts et taxes	758 719	594 795
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	751 615	652 208
Résultat d'exploitation	-957 419	-2 440 734
Charges et produits financiers	-2 180 184	212 986
Résultat courant des entreprises intégrées	-3 137 603	-2 227 748
Charges et produits exceptionnels	2 027 898	-131 114
Impôts sur les résultats	-75 448	-459 854
Résultat net des entreprises intégrées	-1 185 153	-2 818 716
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	32 467
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 185 153	-2 851 183
Intérêts minoritaires	-90 952	-129 143
Résultat net (part du groupe)	-1 094 201	-2 722 040
Résultat par action	-6,039	-15,022
Résultat dilué par action	-6,039	-15,022



1.4. Flux de trésorerie (k€)

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placements, sous déduction des découverts bancaires.

RUBRIQUES	31/12/2018		31/12/2017	
Résultat net consolidé	-1 185		-2 851	
Amortissements et provisions	-1 711		715	
Variation des impôts différés	263		463	
Plus values de cession, nettes d'impôts	-424		-36	
Autres produits et charges calculées				
Reprise sur amortissements et provisions				
Quote part de résultat mis en équivalence				
Marge brute d'autofinancement	-3 057		-1 709	
Variation du besoin en fonds de roulement	2 568		-306	
Flux net de trésorerie généré par l'activité		-489		-2 015
Acquisition d'immobilisations	-844		-810	
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	184		333	
Incidence des variations de périmètres	-479		-12	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-1 139		-489
Distribution de dividendes	-10		-35	
Augmentation de capital en numéraire			0	
Emissions d'emprunts	750		438	
Dépôts, caution			0	
Avance en compte courant			0	
Remboursements d'emprunts	-479		-527	
Variation nette des concours bancaires	2 591		-344	
Divers				
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		2 852		-468
Variation de trésorerie		1 224		-2 972
Trésorerie d'ouverture		2 320		5 292
Trésorerie de clôture		3 544		2 320



1.5. Variation des capitaux propres (€)

	capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves consolidées groupe	Résultat de l'exercice	Total part du groupe	Intérêts des minoritaires	Total Capitaux propres
31/12/2016	185 049	1 142 047	18 411	7 055 953	-325 378	8 076 082	103 278	8 179 360
Dividendes				-4		-4		-4
Autres variations				-47 874		-47 874	295 757	247 883
Affectation Réserves				-325 379	325 378	-1	-27 435	-27 436
Résultat 2017					-2 722 040	-2 722 040	-129 143	-2 851 183
31/12/2017	185 049	1 142 047	18 411	6 682 696	-2 722 040	5 306 163	242 457	5 548 620
Dividendes						0	-10 000	-10 000
Autres variations				36 950		36 950	11 570	48 520
Affectation Réserves				-2 722 040	2 722 040	0		0
Résultat 2018					-1 094 201	-1 094 201	-90 952	-1 185 153
31/12/2018	185 049	1 142 047	18 411	3 997 606	-1 094 201	4 248 912	153 075	4 401 987



2. Notes annexes aux états financiers consolidés

Les comptes consolidés du groupe ont été établis conformément aux dispositions du règlement 99-02, du Comité de la réglementation comptable actualisée du règlement de l'ANC N°2016-08.

2.1. Présentation du groupe

Le groupe ICARE exerce son activité dans le domaine de la construction.
La société ICARE est une SASCV dont le siège social est à Lomme, 137 rue de l'Egalité.

2.2. Principes et méthodes comptables

Toutes les sociétés, sur la base de leurs comptes annuels arrêtés au 31 décembre couvrent, une période de douze mois. Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique.

Les premiers comptes consolidés ont été établis au 31/12/2007 avec proforma au 31/12/2006.
Les comptes consolidés 2018 ont été élaborés suivant la méthode des flux.

2.2.1. Faits caractéristiques de l'exercice

ICARE a vendu ses actions de LB CONSTRUCTION à SYLVAGREG le 20/04/2018.
SYLVAGREG a absorbé LB CONSTRUCTION le 30/06/2018 avec effet rétroactif au 01/01/2018.
En 2018, ICARE a engagé un protocole de cession de la société CREATION BOIS CONSTRUCTION. Compte tenu de l'évolution de ce protocole au 31/12/2018, CREATION BOIS CONSTRUCTION est déconsolidée en 2018.

2.2.2. Principe de préparation des comptes annuels.

Les comptes consolidés annuels d'ICARE et de ses filiales sont préparés conformément aux règles et principes comptables présentés ci-dessous.
Les informations chiffrées contenues dans cette annexe aux comptes consolidés sont présentées en milliers d'euros.

2.2.3. Jugements de la direction

Certains principes comptables utilisés font appel à la compétence des directeurs généraux en ce qui concerne, en particulier :

- La détermination du niveau de reconnaissance des revenus selon la méthode de l'avancement.

2.2.4. Utilisation d'hypothèses et d'estimations.

Non concerné.



2.2.5. *Principe de consolidation.*

Les sociétés sur lesquelles ICARE exerce un contrôle direct ou indirect par la détention de plus de 50% des droits de vote émis sont consolidées par intégration globale.

Les soldes bilanciaux et transactions réciproques sont éliminés en totalité dans les sociétés intégrées.

La consolidation est réalisée à partir des comptes individuels arrêtés au 31 décembre 2018 pour toutes les sociétés.

2.2.6. *Activité de recherche et développement*

Le groupe n'a pas d'activité de recherche et développement.

2.2.7. *CICE*

(En €)	CICE 2018
SYLVAGREG	196 756
ICARE	44 444
MDN	125 067
LOURME	1 506
PROMETHEE	41 781
NOIR DE BOIS	5 697
TOTAL	415 251

Le CICE a été comptabilisé dans chacune des sociétés du groupe au crédit du compte 649 conformément à l'avis ANC. Le groupe utilise le CICE pour reconstituer son fonds de roulement.

2.2.8. *Immobilisations incorporelles*



2.2.8.1 Principes

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan au coût historique.

Les actifs incorporels résultant de l'évaluation des actifs des entités acquises, sont enregistrés au bilan à leur coût historique.

Les fonds de commerce sont enregistrés au bilan au prix d'achat.

Les fonds de commerce correspondent à d'anciennes acquisitions et ont été neutralisés sur 2018.

2.2.8.2 Ecart d'acquisition

Lors de regroupement d'entreprises, un écart d'acquisition est constaté, correspondant à l'excédent du coût de ce regroupement sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette comptabilisée des actifs et passifs éventuels identifiables.

Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement 2015-07 relatif aux comptes consolidés, qui transpose la directive comptable européenne 2013/34 UE. En l'absence d'acquisition sur 2018, il n'y a pas de changement dans la présentation des comptes établis.

Le malis de fusion générées par les opérations de restructuration de 2018 ont été retraités conformément au référentiel CRC 99-02.

2.2.8.3 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de logiciels et sont amorties linéairement sur 1 an.

2.2.9. Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de matériels et outillages, de matériel de transport et de matériel de bureau et informatique enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire selon les durées attendues d'utilisation suivantes :

- Mobiliers & Agencements divers : 10 ans
- Matériels de production : 4 ans
- Matériels de transport : 4 ans
- Matériels informatique : 3 ans

2.2.10. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées des titres des participations dans des sociétés non consolidées et des cautions versées aux fournisseurs.

2.2.11. Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés, avec application de la méthode préférentielle telle que préconisée par le règlement 99.02, lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est à dire qu'ils ont pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17. Les contrats de location-financement sont constatés à l'actif et amortis sur la durée de financement du bien, la contrepartie étant constatée en dettes financières. Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net.

Les contrats de location simple et contrats de location longue durée sans option d'achat ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles.

2.2.12. Stock

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ». Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

2.2.13. Clients et créances d'exploitation.

Les dépréciations des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

2.2.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Ce poste comprend exclusivement des comptes courants ouverts auprès d'établissements de crédit.



2.2.15. Instruments financiers à terme.

Le groupe ICARE n'utilise pas d'instruments financiers tels que swaps, options ou contrats à terme, etc.

2.2.16. Impôts exigibles

Une convention d'intégration fiscale a été établie entre ICARE, d'une part, et MDN, PROMETHEE, LOURME, CREATION BOIS CONSTRUCTION et LB CONSTRUCTION d'autre part au 01/01/2011. LOURME a rejoint le groupe d'intégration fiscale le 01/01/2015. CREATION BOIS CONSTRUCTION a rejoint le groupe d'intégration fiscale le 01/01/2016. LB CONSTRUCTION est sortie du périmètre d'intégration fiscale en 2018 suite à son absorption par SYLVAGREG.

2.2.17. Impôts différés.

Les impôts différés, correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés, sont enregistrés en application de la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité et qu'ils ont des échéances de reversement identiques.

La méthode appliquée au sein de la société est d'activer chaque année le déficit de l'exercice en cours, et de désactiver le déficit de l'exercice N-3 à hauteur de la somme des résultats fiscaux des sociétés, si ce déficit n'a pas encore été apuré. Compte tenu de cette méthode :

- L'activation des déficits de l'exercice a un impact positif sur le résultat de 0 €.
- La reprise des impôts différés de l'exercice 2015 a un impact négatif sur le résultat de 160 436 €.

Le montant total des impôts différés actifs correspondant à l'activation des déficits est de 706 403 € au 31/12/2018.

Les perspectives à moyen terme permettent au groupe de comptabiliser un actif d'impôt différé, compris concernant les sociétés ayant connu une perte fiscale récente.

2.2.18. Avantages accordés au personnel

2.2.17.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

2.2.17.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à cotisations définies : l'obligation du groupe est limitée au versement de cotisations : ils correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire : les cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Indemnités de fin de carrière : le Groupe procède à des versements volontaires auprès d'organismes extérieurs. Chaque année une actualisation est faite par ces organismes, la direction décide des versements volontaires à effectuer en fonction de cette actualisation.



La charge de l'exercice est constatée intégralement au compte de résultat en charge opérationnelle.

(en k€)	2017	2018
Primes versées	222	227
Engagements (passif social)	472	480

Les engagements de retraite sont provisionnés en totalité. La provision est ajustée chaque exercice et est égale à la différence entre les versements volontaires effectués auprès d'organismes extérieurs (primes versées) et les engagements ou passif social.

Le passif social est évalué en fonction de la masse salariale de chaque société.

Les paramètres utilisés pour le calcul du passif social sont :

- Convention collective du bâtiment,
- Taux annuel estimé d'augmentation des salaires (cadres et étams) : 2 %,
- Taux d'actualisation : 2% pour 2018 et 2 % pour 2017,
- Taux moyen de charges sociales : 50 %,
- Taux de rotation du personnel (turn over) : table de présence standard,
- Mode de départ à la retraite : départ volontaire à l'initiative du salarié,
- Age de retraite envisagé : 62 ans,
- Table de mortalité : TF00-02 pour les femmes, TH00-02 pour les hommes.

2.2.17.3 Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont comptabilisées lors de la mise en œuvre d'une procédure.

2.2.19. Provisions.

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers.

2.2.20. Reconnaissance des revenus.

Les revenus du Groupe sont principalement constitués de prestations de services, facturées mensuellement selon la méthode de l'avancement des travaux.

2.2.21. Résultat par action.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est égal au résultat par action. Il n'existe pas d'actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription), ni d'actions d'autocontrôle.

2.2.22. Information sectorielle

Le groupe ICARE ne publie pas d'information sectorielle, dans la mesure où la société est organisée autour d'une activité principale : la construction, et intervient essentiellement sur le secteur de la grande métropole Lilloise.

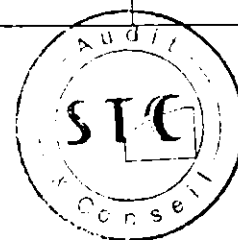


Informations relatives au périmètre de consolidation

2.2.23. Périmètre de consolidation au 31 Décembre 2018

ENTREPRISES					Méthode
SAS SYLVAGREG	137 rue de l'Egalité 59160 LOMME	330 688 482	93.01 %	93.01 %	I.G.
SARL PROMETHEE	137 rue de l'Egalité 59160 LOMME	449 397 926	100.00 %	100.00 %	I.G.
SAS MDN	137 rue de l'Egalité 59160 LOMME	348 879 420	95.00 %	95.00 %	I.G.
SAS LOURME	137 rue de l'Egalité 59160 LOMME	309 003 804	95.00 %	98.01 %	I.G.
SAS NOIR DE BOIS	137 rue de l'Egalité 59160 LOMME	817 754 914	51.00 %	51.00 %	I.G.

2.2.24. Participations non consolidées



Nom	siège social	fraction du capital détenue directement ou indirectement	montant des capitaux propres	résultat du dernier exercice	valeur nette comptable des titres
Avenir et territoires	2 Avenue de Kaarst 59777 EURLILLE	2,25%			118 098
Construire ensemble	270 bd Clémenceau 59707 MARCQ EN BAROEUL	4,00%			22 868
Krysalis	70 bis Avenue Dampierre 59300 VALENCIENNES	20,00%			28 000
Nouveaux béton du Nord	68 rue de la Prevote 59890 QUESNOY SUR DEULE	15,00%			22 500
Création Bois Construction	1 Ter rue Jules Guesdes 59390 LYS LEZ LANNOY	96,28%			0

2.2.25. Variation de périmètre

La société LB CONSTRUCTION a été absorbée par SYLVAGREG le 30/06/2018 avec effet rétroactif au 01/01/2018.

Au 31/12/2018 il existe un protocole de cession de CREATION BOIS CONSTRUCTION. Compte tenu de l'avancée de ce protocole il a été décidé de déconsolider CREATION BOIS CONSTRUCTION au 31/12/2018.

2.3. Notes sur le bilan et le compte de résultat (en k€)

2.3.1. Actifs non courants

- *Immobilisations Incorporelles (y compris écarts d'acquisition)*

	31/12/2017	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	39	0

- *Variation des écarts d'acquisition*

Brut	31/12/2017	Acquisition	Cession	31/12/2018
	113	0	113	0

Amortissement	31/12/2017	Dotation	Diminution	31/12/2018
	74	0	74	0

Net	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
	39	0	39	0

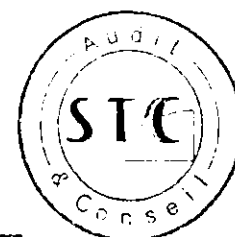
Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 5 ans.

- *Immobilisations Corporelles*

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de matériel de construction, de véhicules et de matériel de bureau et informatique.

- *Autres actifs financiers*

Les autres actifs financiers sont principalement composés des dépôts de garantie.

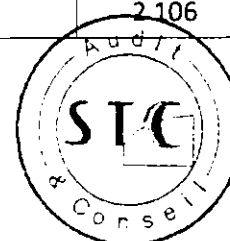


- *Variation des immobilisations*

Brut	31/12/2017	Acquisition	Cession	31/12/2018
Incorporelles	2 537	25	2 266	296
Corporelles	8 386	946	1 862	7 470
Financières	434	1 291	0	1 725
Total	11 357	2 262	4 128	9 491

Amortissement	31/12/2017	Dotation	Diminution	31/12/2018
Incorporelles	2 102	64	1 904	262
Corporelles	6 638	728	1 475	5 891
Financières	0	1 232		1 232
Total	8 740	2 024	3 379	7 385

Net	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Incorporelles	435	-39	362	34
Corporelles	1 748	218	387	1 579
Financières	434	100	41	493
Total	2 617	279	790	2 106



Dont immobilisations corporelles en location financement :

Location financement	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Brut	683	318	94	907
Amortissement	284	271	87	468
Net	399	47	7	439

- *Impôts différés actifs*

Nature	2017	2018
Déficits reportables	1 441	1 340
Engagements de retraite	82	79
Crédit-bail	0	1
Différences temporaires	15	14
Limitation des impôts différés	-473	-634
Total	1 065	800

2.3.2. *Actifs courants*

- *Autres débiteurs*

	31-déc-17	31-déc-18
Clients	22 666	28 451
Autres créances	4 751	4 843
Total Brut	27 417	33 368
Dépréciation Clients	108	71
Dépréciation autres créances	0	0
Total des dépréciations	108	71



- *Stock*

(k€)	Brut	Dépréciation	Net
Matière première	498	0	498
En cours	0	0	0
Marchandises	0	0	0

2.3.3. *Provisions*

- *Provisions*

	31-déc-17	Dotation	Reprise utilisée	Reclassement	31-déc-18
Provision pour gros entretien	0				0
Provision pour risque	235	197	235		197
Provision pour engagement de retraite	249	29	54	0	224
Total	484	226	289	0	421

2.3.4. *Dettes*

- *Impôts différés*

Il n'y a pas d'impôts différés passifs comptabilisés dans les comptes.

- *Autres passifs courants*

Nature	2017	2018
Autres dettes	9 700	15 104
Dettes fournisseurs	14 394	14 559
Total	20 679	20 679



- *Emprunts et dettes financières*

Les emprunts et dettes financières, soit 4 964 k€, se décomposent ainsi :

Dailly MDN	821
Escompte traite SYLVAGREG	1 770
Emprunts bancaires	1 931
Crédit-bail	442
Total	4 964

Les emprunts n'ont fait l'objet d'aucun défaut de remboursement au cours de l'exercice ni d'aucun autre manquement qui peut amener les créanciers à exiger le remboursement.

- *Subventions d'investissement*

Non applicable

2.3.5. Autres produits et charges opérationnels

	31-déc-18	31-déc-17
Produits divers	0	0
Subventions reçues	65	151
Charges diverses	0	0
	65	151

2.3.6. Amortissement, dépréciation et provisions

	31-déc-18	31-déc-17
Amortissement	- 789	- 864
Dépréciation d'actif	0	0
Provision pour risques	- 161	- 343
Reprise de provision	228	621
Dépréciation écart d'acquisition		
	- 722	- 586



2.3.7. Résultat financier

	31-déc-18	31-déc-17
Produits de trésorerie	46	161
Escompte	115	168
Intérêts bancaires	- 58	- 116
Abandon sur compte courant	-2 284	0
	-2 180	213

2.3.1. Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels	2018	2017
PCEAC	167	290
Autres produits exceptionnels	19	7
Reprise sur provision exceptionnelle	2 500	
Pénalités perçues	0	0
Total	2 686	297

Charges exceptionnelles	2018	2017
VNC des EAC	618	248
Amendes et pénalités	0	0
Autres charges	40	170
Charges exceptionnelles diverses	0	0
Indemnités SAV	0	0
Dotations aux amortissements exceptionnelles	0	8
Total	658	426

2.3.2. Impôts sur les bénéfices

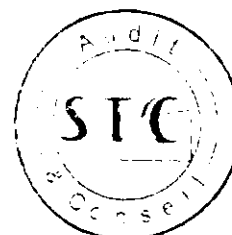
	31-déc-18	31-déc-17
IS exigible	-188	0
Crédit d'impôt	0	-2
ID Crédit-bail	-3	-2
ID Retraitement titres	0	0
ID retraite	5	- 9
ID Carry back	0	0
ID Régul	261	473
ID Activation déficit	0	0
	75	460



L'intégration fiscale entraîne une économie de 249 494 €.

- *Preuve d'impôt*

	Consolidation
Résultat avant impôts	-1 109 705
Taux d'impôt normal - Consolidante	33,00%
Charge d'impôt théorique (A)	
Incidence des déductions fiscales (B)	275 924
Incidence des écarts de taux d'impôt avec Consolidante (C)	
Incidence des déductions fiscales (D)	
Incidence des déductions fiscales (E)	
Incidence des déductions fiscales (F)	
Incidence des déductions fiscales (G)	
Ch. d'impôt réelle théo. [A+B+C+D+E-F+G]	-75 448
Charge d'impôt réelle comptabilisée	-75 448



2.3.3. *Résultat par action*

Le résultat consolidé au 31 décembre 2018 est déficitaire.

2.3.4. *Nombre d'action composant le capital social*

Au 1^{er} janvier	181 203
Titres annulés au cours de l'exercice	
Au 31 décembre	181 203

Toutes les actions sont intégralement libérées.

2.3.5. *Rémunération*

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres du directoire s'élève à 308 352 €. Le montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil de Surveillance s'élève à 59 800 €.

La part du capital détenue par les membres du Conseil de surveillance au 15 Mai 2019 représente 120 765 actions, soit 66.65 % du capital de la société.

Aucune avance n'a été consentie aux dirigeants au cours de l'exercice.

Il n'existe aucun autres avantages (avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme, indemnités de fin de contrat, paiement en actions) au 31 Décembre 2018.

(en k€)	2018	2017
Salaires et traitements	8 787	9 695
Charges sociales	5 180	5 750
Total	13 967	15 445



2.3.6. *Informations relatives aux parties liées*

Les transactions qui ont lieu entre les parties liées sont de nature commerciale. Elles sont réalisées dans les conditions normales d'exploitation. Les avances en compte courant sont rémunérées.

Les transactions entre les sociétés intégrées ont été neutralisées dans les comptes consolidés. Il n'y a pas de transactions avec les dirigeants.

2.3.7. Effectifs

Répartition de l'effectif moyen de l'exercice en équivalent temps plein.

Par Statut	2018	2017
Cadre	55	50
Non cadre	281	272
Total	336	322
Par Société	2018	2017
ICARE	34	26
SYLVAGREG	136	115
PROMETHEE	27	26
MDN	84	76
NOIR DE BOIS	3	2
LOURME	1	22
Total	336	322



2.4. Engagement hors bilan

2.4.1 - Engagements donnés

Pas d'engagements donnés.

Les titres de la holding ne sont pas nantis.

2.4.2 - Engagements reçus

(en k€)	Cautions données par les banques en couverture de garantie
SYLVAGREG	5 578
ICARE	0
MDN	4 573
LOURME	4 003
PROMETHEE	0
NOIR DE BOIS	0
TOTAL	14 154

2.5. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Pas d'événements postérieurs à la clôture.



2.6. Autres informations

Les honoraires facturés par les Commissaires aux Comptes du groupe sont de 40 035 €.

Les Commissaires aux Comptes ne facturent pas d'autres honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à leur mission de contrôle légale des comptes consolidés.

Le groupe ne relève aucun risque concernant un éventuel passif environnemental.

ICARE
Société par actions simplifiée à capital variable
Capital minimal de 185 000 euros
Siège social : 137 rue de l'Egalité
59160 LOMME
401 294 392 R.C.S. LILLE METROPOLE

**RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
SUR LES COMPTES ANNUELS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
ASSEMBLEE GENERALE DU 21 JUIN 2019**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis conformément à la loi et à nos statuts pour vous rendre compte de notre gestion au cours de cet exercice écoulé.

Les documents qui vous sont présentés ont été établis selon les dispositions contenues dans le plan comptable en vigueur et suivant les mêmes méthodes d'évaluation que celles de l'exercice 2017. Les comptes annuels figurent en annexe.

Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé

La société continue de renforcer ses prestations aux sociétés filles : services administratifs, financiers, informatiques, comptables, juridiques, formation et commercial.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

La société doit continuer de renforcer ses prestations aux sociétés filles, sans en augmenter le coût.

Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Le 28 février 2019, ICARE vend la totalité de ses actions CREATION BOIS CONSTRUCTION à la société SYLVE (extérieur) pour 1 €.

Activité particulière en matière de recherche et de développement

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du code de commerce, il est rappelé que la société n'a pas d'activité particulière en matière de recherche et de développement.

Filiales et participations

- Le 23 février 2018, ICARE achète 108 actions LOURME à Guillaume NOEL (soit 27 570 €).
- Le 20 avril 2018, SYLVAGREG achète 100 % des actions LB CONSTRUCTION détenues par ICARE pour 1 €.
- SYLVAGREG absorbe LB CONSTRUCTION le 30/06/2018 avec effet rétroactif au 01/01/2018.



Présentation des résultats économiques et financiers.

- **Le chiffre d'affaire HT** s'est élevé à **3 276 719 €** (contre 2 577 415 € au titre de l'exercice précédent), soit une augmentation de 27.13 %.
- **Le total des produits d'exploitation** s'élève à **3 298 875 €** (contre 2 715 720 € au titre de l'exercice précédent), soit une augmentation de 21.47 %.
- **Le total des charges d'exploitation** s'élève à **3 298 646 €** (contre 2 949 543 € au titre de l'exercice précédent), soit une augmentation de 11.83 %.
- **Le montant des traitements et salaires** qui s'élèvent à **1 159 150 €** (contre 949 229 € au titre de l'exercice précédent), soit une augmentation de 22.11 %.
- **Le montant des charges sociales** qui s'élève à **712 506 €** (contre 582 572 € au titre de l'exercice précédent), soit une augmentation de 22.30 %.
- **Le total du résultat d'exploitation** est de **229 €** (contre – 233 823 € au titre de l'exercice précédent).

Compte tenu, de produits de participation de 390 000 €, de reprise de provision sur titres de 492 093 € et d'un abandon de créance de 2 283 672 €, le résultat financier est de – **1 339 776 €** (contre - 54 134 € au titre de l'exercice précédent), **le résultat courant avant impôt** de l'exercice ressort à – **1 339 547 €** (contre - 287 958 € pour l'exercice précédent).

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de **1 989 090 €**, de l'impôt sur les bénéfices de + **130 356 €**, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de **779 899 €** (contre une perte de - 3 270 634 € au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2018, **le total du bilan de la société** s'élève à **7 247 418 €** (contre **9 073 107 €** pour l'exercice précédent), soit une diminution de 20.12 %.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant **779 899 €** en totalité sur le poste « report à nouveau ». Le solde du poste « report à nouveau » serait donc porté de – 3 270 634 € à – 2 490 735 €.

Rappel des dividendes distribués

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois précédents exercices, les dividendes distribués se sont élevés respectivement à :

Exercice	Revenues éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement	Total
2017	0	0	0
2016	0	0	0
2015	0	0	0



Informations relatives aux délais de paiement

Décomposition à la clôture du solde des dettes et créances, à l'égard des fournisseurs et clients, par date d'échéance.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1j et plus)		0 jour	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1j et plus)
A) Tranches de retards de paiement												
Nombre de factures concernées	111	-				10	66					36
Montant total des factures concernées TTC	100 664	0	0	0	0	0	587 583	0	0	0	42 665	42 665
% du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice	7,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-					
% du chiffre d'affaire de l'exercice	-							0,00%	0,00%	0,00%	1,09%	1,09%
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	1	0	0	0	14	15						
Montant total des factures exclues	4 394	0	0	0	8 098	12 492						
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	fin de mois + 45 jours						fin de mois + 45 jours					

Situation des mandats des commissaires aux comptes

Les mandats des commissaires aux comptes (titulaires et suppléants) viennent à expiration :

- Henri BEBEY, commissaire aux comptes titulaires, Frédérique BLOMME, commissaire aux comptes suppléant, en 2019, lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018,

Les mandats des commissaires aux comptes (titulaires et suppléants) viendront à expiration :

- Le cabinet STC, commissaire aux comptes titulaires, Olivier GOURDIN, commissaire aux comptes suppléant, en 2023, lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Les mandats des commissaires aux comptes viennent à expiration selon les dates fixées ci-dessus.

Situation des mandats des membres du conseil de surveillance et du Directoire

Les mandats de Monsieur Hervé MONNET et de Monsieur Jean-Marie GONSOLIN, membres du conseil de surveillance viennent à expiration en juin 2019, lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Les mandats de Monsieur Patrick OUTTERS et Madame Amandine DUPONT, membres du conseil de surveillance viendront à expiration en juin 2020, lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 233 quater et 233 quinquies du code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 7 598 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 2 533 €.



Les conventions libres et réglementées

Le président a remis aux associés la liste et l'objet des conventions réglementées et libres.
Il précise que cette liste a été remise aux commissaires aux comptes.

Actionnariat salarié

Dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale visé à l'article L. 225.180 du code du commerce, le personnel salarié de la société détient 0.03% du capital.

Actions auto détenues

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa du code de commerce, nous vous rendons compte de l'état d'acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

La société ne détient pas d'actions auto détenues.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le directoire



ICARE
Société par actions simplifiée à capital variable
Capital minimal de 185 000 euros
Siège social : 137 rue de l'Egalité
59160 LOMME
401 294 392 R.C.S. LILLE METROPOLE

**RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
ASSEMBLEE GENERALE du 21 JUIN 2019**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis conformément à la loi et à nos statuts pour vous rendre compte de notre gestion au cours de cet exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Le carnet de commande à fin avril 2019 de 13.03 mois, est très satisfaisant.

Evénement intervenu depuis la clôture de l'exercice

Le 28 février 2019, ICARE vend la totalité de ses actions CREATION BOIS CONSTRUCTION à la société SYLVE (extérieur) pour 1 €.

Activité particulière en matière de recherche et de développement

La société n'a pas eu d'activité particulière en matière de recherche et de développement en 2018.

Présentation des résultats économiques et financiers.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- **Le chiffre d'affaire HT** s'est élevé à 68 557 610 € (contre 71 906 800 € au titre de l'exercice précédent), soit une diminution de 4.65 %.
- **Le total des produits d'exploitation** s'élève à **68 705 834 €** (contre 72 169 357 € au titre de l'exercice précédent), soit une diminution de 4.80 %.
- **Le total des charges d'exploitation** s'élève à **69 663 253 €** (contre 74 610 091 € au titre de l'exercice précédent), soit une diminution de 6.63 %.
- **Le montant des traitements et salaires** s'élèvent à **8 786 569 €** (contre 9 695 493 € au titre de l'exercice précédent), soit une diminution de 9.37 %.
- **Le montant des charges sociales** s'élève à **5 169 036 €** (contre 5 733 580 € au titre de l'exercice précédent), soit une diminution de 9.84 %.

Le total du résultat d'exploitation s'élève à **- 957 419 €** (contre une perte de - 2 440 734 € au titre de l'exercice précédent).

Compte tenu d'un résultat financier de **- 2180 184 €** (contre 212 986 € au titre de l'exercice précédent), **le résultat courant avant impôt** de l'exercice ressort à **- 3 137 603 €** (contre -2 227 748 € pour l'exercice précédent).

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de **2 027 898 €** (contre un résultat exceptionnel de - 131 114 € au titre de l'exercice précédent) et de l'impôt sur les bénéfices de **- 75 448 €**, le résultat de l'exercice



se solde par une perte de – **1 185 153 €** (contre une perte de – 2 866 411 € au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2018, **le total bilan de la société** s'élève à **39 449 455 €** (contre **32 934 151 €** pour l'exercice précédent) soit une augmentation de 19.78 %.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le directoire

